



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 29 février 2024

DOUANES Opérations de contrôle de marchandises importées

La direction régionale des Douanes de Guadeloupe et des îles du nord a procédé à des contrôles effectués par son bureau de Jarry sur plusieurs importations de riz qui ont donné lieu à trois réexportations de lots de riz non conformes.

En 2023, les expertises du laboratoire des douanes ont permis de déterminer que trois chargements présentés à Jarry par deux importateurs ne respectaient pas les normes communautaires fixées par le règlement UE 2019/1793.

À l'issue de la procédure, ils ont été invités à organiser rapidement la sortie des conteneurs litigieux du territoire de l'Union.

Conformément aux principes posés par le règlement UE 396/2005, les contrôles des LMR (limites maximales de résidus) engagés par le bureau seront rendus public.

Il est précisé que les lots des riz CRAF n'ont pas été concernés par les mesures de réexportation, après contre-expertise et usinage.

En 2024, les services de douane de Guadeloupe continueront à contrôler les flux entrants de marchandises (riz notamment) pouvant comporter des résidus de pesticides et de fongicides (LMR) afin de renforcer la sécurité alimentaire dans l'archipel.

Les exportateurs des pays identifiés comme à risque en 2023 feront l'objet d'une surveillance particulière.

Contact presse : pôle d'action économique douane 0690 28 31 98
pae-guadeloupe@douane.finances.gouv.fr